

Article écrit par Christian SCHOLLY le 2 septembre 2021

La sécurité routière au travail, c'est un... vrai travail !

Tribune de Christian Scholly - Directeur Général d'Automobile Club Association



© Christian Kempf

Les périodes de confinement et de couvre-feu que nous avons connu ont montré à quel point ceux qui roulent pour des raisons professionnelles sont indispensables au maintien de l'activité économique et sociale de la nation.

Mais ces déplacements, si indispensables, ne sont pas sans risque. Le risque routier professionnel, qu'il s'agisse d'accidents de mission ou d'accidents survenus sur le trajet domicile-travail, demeure en effet la première cause de mortalité au travail.

Bien sûr, l'on pense immédiatement aux professionnels de la route (transport de marchandises ou de voyageurs, etc.) mais ceux-ci ne représentent qu'une faible part des personnes concernées par la conduite professionnelle. Sont également touchées toutes les personnes qui exercent leurs missions en dehors de l'entreprise (client, chantier, service à domicile, etc.), sans que le déplacement ne constitue leur cœur de métier. Sur 26 millions de personnes actives concernées par des déplacements à titre professionnel, ce sont 54 000 personnes qui sont victimes chaque année d'un accident de la route lié au travail. Cela donne lieu à 4,1 millions de journées d'arrêt de travail chaque année avec en moyenne 77 jours d'arrêt pour une victime d'accident de la route en lien avec le travail.

Les enjeux sont donc majeurs. Le risque routier professionnel est identifié comme une priorité de la politique de la sécurité routière, et plus de 1 400 entreprises se sont engagées depuis 2016 pour agir en signant l'appel national des employeurs en faveur de la sécurité routière, mais il reste beaucoup à faire, notamment au niveau des PME

En effet, bien que tout employeur ait l'obligation de procéder à l'évaluation des risques encourus par ses salariés, les aspects de sécurité routière ne sont abordés encore que de manière très minoritaire, à hauteur de 21 % des documents d'évaluation.

[Automobile Club Prévention](#), filiale du Club, est l'un des acteurs majeurs de la maîtrise du risque routier en France, que l'on utilise voitures, camions, autocars, vélos, trottinettes... Son action vise à sensibiliser, former, informer les salariés et leurs responsables afin que le réflexe de sécurité routière soit dorénavant de plus en plus intégré par les employeurs dans le cadre d'une démarche d'entreprise.

Merci pour votre fidélité et bonne route !